



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 4 avril 2024

N° 11

### Vote du budget primitif 2024 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2023

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	5
Membres absents non représentés .....	4
Pour .....	38
Contre .....	7
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

#### Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-219400686-20240404-  
lmc11409-BF-1-1

Date réception : 9 avril 2024

Le 4 avril 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 29 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Alain MERIGOT, Conseillers Municipaux.

#### Etaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 11**

**OBJET : Vote du budget primitif 2024 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2023**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la fiche de calcul des résultats de l'exécution 2023 du budget principal établie conjointement par l'ordonnateur et par le comptable public,

**VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

**VU** l'intérêt de reprendre dès le budget primitif 2024 du budget principal les restes à réaliser, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023,

**VU** le projet de budget primitif 2024 du budget principal,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 27 mars 2024,

Le budget 2024 reprend le résultat prévisionnel de l'année. En effet, la fiche de calcul des résultats de l'exécution 2023 du budget principal est établie conjointement par l'ordonnateur et par le comptable public.

L'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2023 du budget principal est de 3 116 778,90 €. L'affectation du résultat prévisionnel est de 9 915 826,31 €. Il est donc repris dans le budget primitif 2024 et se répartit de la manière suivante :

- ✓ affectation en section de fonctionnement : 4 324 035,90 € ;
- ✓ affectation en section d'investissement : 5 591 790,41 €.

Le budget primitif 2024 se synthétise de la manière suivante :

- ✓ en section de fonctionnement :
  - les dépenses et les recettes s'élèvent à **160 996 662,90 €** ;
- ✓ en section d'investissement :
  - les dépenses et les recettes s'élèvent à **46 445 816,31 €**.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Reprend** dans le budget 2024 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023.

**Procède** à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2023 repris dans le budget

**N° 11**

**OBJET : Vote du budget primitif 2024 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2023**

primitif 2024 de la manière suivante (+ 9 915 826,31 €) :

- ✓ affectation en section de fonctionnement : + 4 324 035,90 € ;
- ✓ affectation en section d'investissement : + 5 591 790,41 €.

**Approuve et arrête** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	160 996 662,90	160 996 662,90
<b>INVESTISSEMENT</b>	46 445 816,31	46 445 816,31
<b>TOTAL</b>	<b>207 442 479,21</b>	<b>207 442 479,21</b>

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 9 avril 2024  
et de la publication électronique le  
Le Directeur Général des Services  
11 AVR. 2024

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

## N° 11

### **OBJET : Vote du budget primitif 2024 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2023**

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

**BUDGET PRINCIPAL  
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2023  
ET RESULTAT PREVISIONNEL  
A REPENDRE PAR ANTICIPATION  
AU BUDGET PRIMITIF 2024**

(à annexer à la délibération relative au vote du budget primitif de l'exercice 2024)

<b>A/ Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>+ 8 895 317,19 /</b>
Recettes totales de fonctionnement 2023 – dépenses totales de fonctionnement 2023 159 818 895,06 – 150 923 577,87	
<b>B/ Résultat antérieur reporté (002)</b>	<b>+ 1 020 509,12 /</b>
<b>C/ Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>+ 9 915 826,31 /</b>
<b>D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice sans le résultat antérieur reporté (001)</b>	<b>+ 9 463 552,30 /</b>
Recettes d'investissement 2023 – dépenses d'investissement 2023 55 926 395,82 – 46 462 843,52	
<b>D2/ Résultat antérieur reporté (001)</b>	<b>- 11 938 563,81 /</b>
<b>D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 2 475 011,51 /</b>
<b>E/ Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 3 116 778,90 /</b>
Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses 0,00 – 3 116 778,90	
<b>F/ Besoin de financement (D+E)</b>	<b>- 5 591 790,41 /</b>

**G/ Affectation provisoire du résultat 2023 au budget primitif 2024**

**+ 9 915 826,31 ✓**

**G1/ En section d'investissement à l'article 1068**

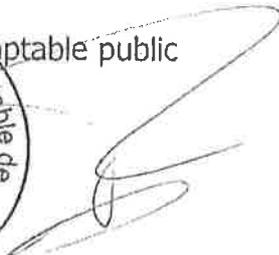
**+ 5 591 790,41 ✓**

**G2/ En section de fonctionnement au chapitre 002**

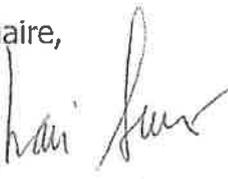
**+ 4 324 035,90 ✓**

Fait à Saint-Maur, le 28 Mars 2024

Service de Gestion Comptable public  
Saint-Maur des-Fossés  
\* Monique Rozec



Le Maire,  
Sylvain BERRIOS





VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**NOTE  
SYNTHÉTIQUE**

**BUDGET  
2024**

## Introduction

Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances et au Code général des collectivités territoriales, le budget fait désormais l'objet d'une transmission 12 jours avant la tenue du Conseil qui procèdera à son examen. Le document budgétaire constitue la deuxième étape du cycle budgétaire puisqu'il fait suite au Rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du 8 février 2024 et pendant laquelle s'est tenu le Débat d'orientation budgétaire. Ce budget primitif pourra faire l'objet d'une décision modificative ultérieure. Il faut rappeler qu'il ne s'agit à ce stade que de prévisions, le degré de réalisation n'étant connu qu'au moment des votes des comptes de gestion et administratif en N+1.

Depuis la tenue du débat d'orientation budgétaire, le travail de collecte des données a permis de construire le budget à l'aune des objectifs retenus en séance, de consolider les contours des recettes et de préciser les possibilités offertes par conciliation des moyens, des besoins, des obligations et du projet municipal.



**Le budget présenté vise à pérenniser le périmètre et la qualité du service public municipal, ainsi qu'à poursuivre les investissements en faveur des Saint-Mauriens, tout en maintenant l'objectif de désendetter la ville sans augmenter la fiscalité locale.**

Ces objectifs continuent à s'inscrire dans le contexte d'un environnement économique particulièrement fragile depuis 2020, d'un désengagement confirmé de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et avec le poids d'incertitudes concernant le concours des différents acteurs institutionnels.

Ainsi en dépit de ce contexte difficile, la ville réaffirme ses choix et s'engage avec la même détermination en faveur :

- De la **protection du cadre de vie et de l'environnement**, en continuant à faire face au défi climatique.
- De la **réussite éducative** des élèves Saint-Mauriens, à laquelle elle consacre plus de 25 millions d'euros par an en fonctionnement et en investissement. En 2024, des travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement des écoles Parc Est seront entrepris.
- **Du bien-grandir et de la petite enfance**, avec une capacité d'accueil en crèche renforcée au fil des années (taux de couverture de 62,2% à Saint-Maur, supérieur de plus de dix points au taux départemental) et un encadrement exigeant (part de personnel diplômé de 60%, nettement supérieure aux taux fixés par le gouvernement).
- De **l'attractivité de la ville** par un soutien réaffirmé à **l'animation et aux commerces**, ainsi qu'aux **activités culturelles et sportives**, en proposant notamment un riche programme dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.
- **De la sécurité**, avec près de 5 millions d'euros dédiés à ce champ d'action prioritaire, qui connaîtra notamment en 2024 la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection et la poursuite d'une coordination efficace avec l'ensemble des acteurs locaux de la sécurité (Préfecture, Police nationale, bailleurs sociaux, Education nationale, RATP, Police municipale, Saint-Maur Proximité).
- **De la cohésion sociale et de la solidarité** envers les plus fragiles. L'ouverture d'un réseau des « maisons » offrant des services publics de proximité y participe pleinement. En 2024, **la Maison des associations** complètera ce maillage. Par ailleurs, la Ville maintient d'importants concours financiers à destination des associations.



## UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT EN 2024

Depuis plusieurs années, le contexte macroéconomique perturbé, conjugué au désengagement confirmé de l'Etat et à la persistance de prélèvements lourds contraint la ville à **faire preuve de détermination et de résilience pour demeurer fidèle à la stratégie financière et aux objectifs qu'elle s'est assignée depuis 2014** :

- **le maintien d'un investissement dynamique et l'amélioration du service public municipal ;**
- **le désendettement de la ville ;**
- **le maintien de la fiscalité locale ;**
- **la protection de l'identité de la ville, au travers d'un urbanisme maîtrisé et d'un cadre de vie apaisé, respectueux de son environnement.**

La préparation budgétaire 2024 s'est révélée complexe pour l'ensemble des collectivités. Celles-ci sont confrontées à la persistance de la crise inflationniste dont les effets se sont juxtaposés à ceux de la crise sanitaire qui a précédé. Les facteurs de dégradation influant le niveau des dépenses et des recettes se multiplient et impactent d'autant plus les budgets communaux et les marges de manœuvre que les lois de finances consécutives mettent à contribution les collectivités dans l'effort de redressement de **finances nationales fortement dégradées**.



La loi de finances 2024 ne fait pas exception. Elle repose, par ailleurs, sur une hypothèse d'augmentation des prix de 2,6% et d'un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 3,9%, dont la ville a tenu compte dans sa construction budgétaire.

En revanche, comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la ville ne peut s'attendre ni à la revalorisation de sa dotation globale de fonctionnement (**DGF**), **dont le niveau a fortement chuté depuis 2014**, ni à pouvoir bénéficier du filet de sécurité relatif aux dépenses d'énergie. Les efforts de gestion seront donc renouvelés pour pérenniser un service public municipal de qualité, et pour acquitter les différents prélèvements imposés à la ville par l'État.

#### Le saviez-vous ?

Avant de pouvoir procéder à ses choix budgétaires, la municipalité doit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, faire face à des prélèvements imposés à l'Etat :

- Le **FNGIR** : 14,7 millions €
- Le **FPIC** : 1,76 million €
- Le **contingent « incendie »** contribuant au financement de la BSPP : 2,2 million €
- Le **FCCT** : 2,5 millions €
- La **taxe SRU** : 8,3 millions €, plafonnés à 5% des dépenses de fonctionnement réelles, soit 5,6 millions €, minorés de 990 000 € de subventions pour surcharge foncière octroyées par la Ville aux bailleurs sociaux. 4,6 millions € contribuent au financement direct de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour 1,6 millions € et 4 Millions € sont affectés au Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP).

Ces prélèvements représentent un **total de 25,6 millions** et constituent **autant d'investissements qui ne peuvent être réalisés au bénéfice de la commune et de ses habitants.**

#### Impact de la conjoncture économique actuelle :

- Impact des mesures gouvernementales sur les charges de personnel : **2 842 600 €**
- Impact de l'inflation : **2 100 000 €** dont 1 268 810 € (denrées alimentaires et dépenses énergétiques)
- Impact de la crise immobilière : **-2 600 000 €** sur les droits de mutation

**Pour un total estimé de 7 542 600 € en 2024.**

**A ces différentes contraintes, liées aux pressions exercées par l'État et aux difficultés macroéconomiques, s'ajoutent la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2014 et la compensation incomplète de la taxe d'habitation, dont l'impact budgétaire s'élève à 710 000€ en 2024, soit une perte de recettes de plus de 4 millions d'euros depuis la mise en œuvre de cette réforme.**

## LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

Depuis 2014, la ville applique **une stratégie budgétaire** qui lui permet de mettre en œuvre ses objectifs :

- **Désendetter** la ville à hauteur de **100 millions d'euros** entre 2014 et 2026 ;
- **Investir** plus de **100 millions d'euros** sur la période 2020-2026 ;
- **Ne pas augmenter la fiscalité locale** ;
- **Maitriser ses dépenses de fonctionnement.**

Les axes de cette stratégie sont interdépendants et cohérents. C'est en effet parce que la ville maîtrise ses dépenses de fonctionnement qu'elle peut épargner aux Saint-Mauriens des hausses d'impôt, tout en continuant à enrichir un service public municipal de qualité. Par ailleurs, c'est parce qu'elle veille depuis 2014 au désendettement, et donc à alléger le poids de son annuité, qu'elle peut dégager des marges de manœuvre à la fois en fonctionnement (par une réduction du montant des intérêts acquittés), et en investissement, (par une diminution du poids du capital remboursé), **permettant de renforcer ses marges d'investissement.**

**En 2024**, malgré les contraintes exacerbées liées à la persistance de l'inflation et au caractère atone des transactions immobilières, **la ville poursuivra les mêmes objectifs et réaffirme ses choix**, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour :

- une ville sûre et apaisée ;
- une ville protectrice de son cadre de vie et attentive aux défis environnementaux ;
- une ville où il fait bon grandir ;
- une ville solidaire ;
- une vie culturelle et sportive de proximité et une ville animée, accessible au plus grand nombre.



# LES ÉQUILIBRES DU BUDGET

Le budget 2024 sera nécessairement **un budget résilient** :

- pour un service public municipal de qualité, qui continuera d'être enrichi ;
- pour un investissement dynamique ;
- avec un maintien pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive de taux d'imposition inchangés.

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 n'appelle pas de changements radicaux, même si elle implique des regroupements de chapitres ou de natures comptables. Mais elle vient, en revanche, modifier le mode de comptabilisation des amortissements, désormais au *prorata temporis*.

Sections	BP 2024
<b>Fonctionnement</b>	160 996 662,90
<b>Investissement</b>	46 445 816,31
<b>Total du budget</b>	207 442 479,21



Ce budget reprend les résultats de l'exercice précédent.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	28 691 755	Atténuations de charges	1 595 450
Charges de personnel	75 048 600	Produits des services	15 653 270
Atténuations de produits	21 775 102	Impôts et taxes	18 038 594
Autres charges de gestion	13 727 285	Fiscalité locale	103 271 934
Charges financières	8 808 950	Dotations et participations	14 655 959
Charges spécifiques	36 040	Autres produits de gestion courante	1 062 345
Dotations aux provisions	50 000	Produits financiers	2 395 075

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dotations, fonds divers	1 306 100,90	Dotations, fonds divers	5 300 000
Emprunts et dettes	15 829 900	Subventions	4 634 995
Immobilisations incorporelles	2 214 260	Emprunts et dettes	14 005 100
Subventions d'équipement	600 000	Autres immobilisations financières	255 000
Immobilisations corporelles	17 646 955	Produits des cessions	3 800 000
Immobilisations en cours	3 251 710		
Autres immobilisations financières	5 100		

Ces tableaux récapitulent les principaux postes budgétaires et appellent les commentaires suivants :

✓ **Le poste « charges à caractère général »** enregistre une hausse de 1 551 538 € dont la majeure partie s'explique par **des hausses liées à l'inflation**. Malgré ce contexte incertain, la ville tient à préserver le périmètre et la qualité du service public offert à la population. L'évolution de ce poste de dépense appellera une vigilance accrue.

✓ Par ailleurs, la **même évolution** se fait sentir au travers **des charges de personnel** dont l'enveloppe budgétaire a été augmentée d'une part consécutivement aux **décisions gouvernementales appliquées en année pleine sur 2024**, et d'autre part la ville veillant à la gestion de la carrière de ses agents et à l'amélioration des conditions de travail (mise en place d'un ticket restaurant attribué pour chaque jour travaillé). Ce poste budgétaire n'est pas épargné par l'impact de l'inflation, celle-ci ayant engendrée une hausse substantielle des primes d'assurance.

✓ Il faut noter la **baisse** des dépenses liées **aux intérêts de la dette**, qui vient soulager d'autant la section de fonctionnement, directement liée à la retenue dont la ville a fait preuve dans la levée d'emprunt depuis 2014. Cette stratégie de désendettement porte ses fruits et représente une étape essentielle, sans laquelle la ville n'aurait pas pu dégager les marges de manœuvre nécessaires à son fonctionnement et à son investissement

**En matière fiscale, la ville applique une doctrine constante de modération qui place la ville parmi les taux les plus maîtrisés du département.** L'effort consenti pour maîtriser la fiscalité locale est important, car la Ville doit par ailleurs entretenir davantage d'équipements municipaux que la plupart des communes auxquelles elle est comparée.



Les taux communaux de fiscalité sont, à Saint-Maur-des-Fossés, parmi les plus faibles des communes de plus de 20 000 habitants du Val-de-Marne :

Communes de plus de 20 000 habitants (Val-de-Marne)	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
THIAIS	27,82	23,36	20,60
MAISONS-ALFORT	28,62	23,18	22,97
CHEVILLY-LARUE	29,00	35,28	15,58
CHARENTON-LE-PONT	29,19	22,52	18,07
<b>SAINT-MAUR-DES-FOSSES</b>	<b>31,29</b>	<b>37,91</b>	<b>25,54</b>
SAINT-MANDE	32,55	10,90	22,93
NOGENT-SUR-MARNE	33,47	74,03	23,79
PLESSIS-TREVISÉ (LE )	33,97	55,51	24,38
VINCENNES	34,18	71,24	22,52
VILLIERS-SUR-MARNE	35,05	136,02	34,49
PERREUX-SUR-MARNE (LE )	35,08	31,36	20,00
BRY-SUR-MARNE	35,50	26,17	20,00
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	35,91	31,42	26,78
SUCY-EN-BRIE	36,08	132,43	30,23
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	36,09	36,80	35,13
HAY-LES-ROSES (L' )	36,27	48,90	26,29
LIMEIL-BREVANNES	36,64	107,41	29,24
FRESNES	36,96	49,44	24,36
ARCUEIL	37,15	24,54	22,20
ALFORTVILLE	37,57	78,13	23,79
VITRY-SUR-SEINE	37,69	37,03	23,24
FONTENAY-SOUS-BOIS	38,08	22,99	22,67
VILLENEUVE-LE-ROI	39,48	117,81	28,70
CHOISY-LE-ROI	39,84	124,75	24,19
CACHAN	41,33	71,99	25,10
VILLEJUIF	41,59	130,49	29,51
KREMLIN-BICETRE (LE )	41,95	20,31	21,87
CRETEIL	42,12	51,35	29,36
BONNEUIL-SUR-MARNE	44,01	103,53	26,44
IVRY-SUR-SEINE	47,82	53,74	20,38
GENTILLY	49,64	17,50	16,46

En 2024, **aucune hausse de fiscalité**, n'est envisagée pour la **6<sup>ème</sup> année consécutive**. Le surplus des recettes par rapport à 2023 correspond à l'application du coefficient de revalorisation des bases de 3,9%, adopté en loi de finances. En ce qui concerne les **droits de mutation**, en attendant un dégel du marché de l'immobilier, en partie lié aux **décisions des banques centrales sur les taux directeurs**, la ville envisage, en 2024, un montant stable par rapport à celui réalisé en 2023, soit environ **6 300 000 €**.

## DES JALONS IMPORTANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL

**Compte tenu des contraintes qui pèsent sur le budget, les dépenses d'équipement seront financées :**

- ✓ par de l'autofinancement ;
- ✓ par une inscription d'un emprunt de 14 millions d'euros.

Depuis 2014, la ville veille à se désendetter et poursuit avec détermination **l'objectif de 100 millions d'euros de désendettement d'ici 2026** afin de restaurer sa capacité d'investissement. L'inscription d'une enveloppe de 14 millions d'euros d'emprunt conforte la règle d'or du désendettement qui consiste à ne jamais emprunter plus que ce que la Ville rembourse chaque année.

Fin 2024, avec cette inscription de 14 millions d'euros, le capital restant dû sera de **181 131 535 €**, déduction faite du fonds de soutien (soit une baisse de 40%).

- ✓ une gestion active du patrimoine avec 3,8 millions d'euros de cessions programmées
- ✓ des subventions sollicitées principalement auprès de l'Etat (DSIL, Fonds vert), la Région Ile-de-France, le Département et la Métropole du Grand Paris.

**Ainsi, l'année 2024 va être marquée par un investissement dynamique de 23 millions d'euros, hors reports, et notamment par l'engagement opérationnel de plusieurs projets importants :**

→ La construction d'une **nouvelle crèche municipale**, installée avenue Diderot, pour un montant de près de 1 millions d'euros en 2024. Cet équipement participera à poursuivre **l'objectif des 1 000 places en crèches à horizon 2026** et permettra par ailleurs de remplacer un bâtiment énergivore par un bâtiment durable, équipé de panneaux solaires ;

→ La **rénovation énergétique et l'agrandissement des écoles maternelle et élémentaire Parc-Est** pour près de 2,5 millions d'euros en 2024, avec une inscription programmée équivalente en 2025, auquel il conviendra d'ajouter la rénovation des **cours végétalisés** ;

→ Le lancement d'un **plan de réhabilitation de 100km de trottoirs d'ici à 2030**. Ce programme démarrera avec un investissement d'1 million d'euros en 2024 ;

→ L'aménagement et la **renaturation** de la place de Molènes ;

→ La **désimperméabilisation de l'espace public** dans le but de favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle et de **renaturer** ces espaces. En 2024, la ville poursuit ce programme avec 500 000€ investis ;

→ La **modernisation et l'amélioration de la performance énergétique** du réseau d'éclairage public pour près d'1,6 million € ;

→ La **redynamisation des cœurs de quartiers** : Baratte-Cholet et Saint Hilaire ;

→ La **modernisation du dispositif de vidéoprotection** pour 1,6 millions €.

→ La création d'un nouvel espace sportif tourné vers les pratiques libres pour 500 000 € ;

→ La rénovation de la maison des arts et de la culture ;

→ La poursuite de la rénovation de l'Hôtel de ville afin de permettre un meilleur accueil des usagers ;

Depuis 2014, la ville s'est engagée dans un programme de rénovation de ses équipements publics, réclamant pour la plupart des interventions prioritaires. Cette phase ayant été menée, notamment au sein des 25 écoles publiques de la ville, l'effort budgétaire se porte désormais sur l'espace public et en particulier les trottoirs et la voirie. La Ville y consacrera, en 2024, 2 150 000€ auxquels il faut ajouter 910 000€ de travaux destinés à améliorer la sécurité des usagers (cyclistes, piétons) et l'accessibilité.



## INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES DEDIEES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES PAR LA COMMUNE

À compter de 2025, le législateur a instauré l'obligation de faire figurer dans une annexe budgétaire spécifique :

- les dépenses consacrées aux seules atténuations du changement climatique ;
- à l'adaptation au changement climatique ;
- à l'utilisation durable ;
- à la protection des ressources en eau ;
- à la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention ;
- la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité.

Le compte administratif 2024, adopté avant le 30 juin 2025, devra également introduire cette dimension. Des arrêtés viendront éclaircir ou préciser le périmètre exact des dépenses retenues. Toutefois, à l'aune d'autres expériences municipales, il est proposé d'identifier, à ce stade, les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement rentrant dans ce périmètre exact- **qui exclut la gestion générale des déchets ou les mesures de performance énergétique** afin de disposer d'une vision globale des engagements municipaux.



→ **Dépenses consacrées à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique, à la prévention et à la réduction de la pollution.** La ville poursuit ses actions de faveur de la protection de la qualité de l'air tant de manière autonome qu'au sein de l'EPT Paris Est Marne & Bois. Les engagements financiers s'élèvent à 1,7 millions€ au travers de la contribution au Plan Climat Air Energie du Territoire, à l'entretien des capteurs ou aux combats menés pour préserver la commune de différentes pollutions (**interdiction de circulation en transit des poids-lourds de plus de 19 tonnes**), à la transition de la flotte municipale, ainsi qu'avec les plans municipaux visant à favoriser les mobilités douces ou renaturer les espaces publics, sans compter le temps de travail des agents de la Direction de l'Urbanisme et de l'aménagement qui se consacrent aux études sur ces questions, produisant les études ou documents réglementaires soumis en Conseil municipal. Avec la valorisation du temps de travail et les emplois dédiés, c'est près de **2,2 millions €** qui sont engagés en faveur de cet enjeu.

→ **La protection et la restauration de la biodiversité.** La commune est riche de nombreux espaces verts, privés et publics, qui constituent des garanties de préservation de la biodiversité, à l'instar de la trame verte riche de 18 000 arbres d'alignement. De nombreuses actions contribuent à les préserver : élagage adapté pour préserver la biodiversité, développement de nichoirs, politique de l'arbre en ville et gestion différenciée des espaces verts ou le zéro phyto, subvention à une association, espace canin, lutte contre les espèces invasives. Ces engagements représentent près de **800 000€**, hors chiffrage des dépenses liées aux changements de pratiques professionnelles des services.



→ **L'utilisation durable et à la protection des ressources en eau** : la gestion des ressources constitue un défi pour les collectivités. La commune l'a démontrée, il y a quelques années, en améliorant la gestion de ses piscines. Elle demeure, tous les ans, vigilante à la prévention des risques de déperdition dans son patrimoine. Dans ce domaine, comme dans d'autres la ville poursuit ses engagements en adaptant ses pratiques (horaires d'arrosage, collecte...), en soutenant le **syndicat mixte Marne Vive** et ses actions de sensibilisation à la protection de la rivière et de sa biodiversité, à l'instar du **Big Jump**, par sa contribution exceptionnelle « eaux pluviales » au budget de l'EPT (près de 730 000€), par des actions pédagogiques, en procédant sur certains sites (jardin pédagogique, potagers partagés) à l'achat de matériels adaptés ou en responsabilisant les acteurs, comme les commerçants des marchés. Ces dépenses atteignent en 2024 près de **900 000€**, auxquelles il faudrait pouvoir ajouter le temps de travail des agents impliqués dans l'entretien des réseaux ville ou la prévention des risques.



→ **La transition vers une économie circulaire** : la ville est engagée dans la promotion et l'accompagnement des acteurs de l'économie circulaire. C'est au titre de son initiative de réemploi de mobilier dans le cadre de l'ouverture de la Maison des étudiants que **la Ville a été désignée lauréate d'un prix** attribué par la Métropole du Grand Paris. Cette stratégie, adossée à une délibération-cadre, se déploie dans différents domaines, tant opérationnels (soutien aux acteurs locaux, actions de sensibilisation et d'information, achats directs) que prescriptifs (rédaction d'un Schéma de promotion de l'achat social et responsable (SPASER), ainsi qu'au travers des clauses environnementales et du soutien aux circuits courts et bio de la **cuisine centrale**. Le volume budgétaire identifié s'élève à environ **700 000€**, intégrant le coût des agents engagés sur cette politique publique, les dépenses à caractère général qui permettent la mise en œuvre de cet objectif et les leviers offerts par la politique d'achat.

→ **Il convient d'ajouter à ces axes majeurs les dépenses qui seront consacrées en 2024 au développement durable et aux enjeux généraux de la transition**, ventilés autour de ces enjeux sans qu'une clé de répartition ne permette de les affecter. Ces dépenses représentent plus de **750 000€** (masse salariale, dépenses de fonctionnement et d'investissement du service du développement durable, études, formation).

Enfin, pour garantir une représentation exhaustive des engagements environnementaux portés par la ville, il convient également de prendre en compte la rénovation du patrimoine destiné à améliorer la performance des bâtiments publics, les dépenses liées aux enjeux énergétiques, dont celles du renouvellement de l'éclairage public, le soutien aux associations conduisant des actions autour du développement durable, ou encore les initiatives conduites dans les services ou en faveur des usagers. En 2024, ces dépenses s'élèvent à près de **5,4 millions d'euros**, sans inclure l'ingénierie humaine des services concernés.

L'addition de ces deux blocs de dépenses représente **près de 10,8 millions d'euros, soit près de 10% des dépenses de fonctionnement réels** (dépenses de fonctionnement hors dépenses contraintes comme le FNGIR, FPIC...), auxquelles il faudrait ajouter la valorisation du temps de travail d'agents chargés d'exécuter des missions de service public, dont les modes opératoires ne cessent d'évoluer.

